



Club Photo Images Châlons-en-Champagne

« Club Photo I.C.C. »

Règlement accès et utilisation du studio

Postulat :

Le matériel de studio appartient au club et ne peut être utilisé que dans le cadre des activités du club. Toute utilisation à des fins personnelles est donc par définition interdite. Et pour être plus clair, l'emprunt du matériel pour photographier le mariage de sa nièce ou d'une copine est prohibé.

Accès au studio :

L'accès au studio s'effectue après réservation auprès du responsable d'activité désigné, qui en sera le garant. Le matériel mis à disposition est à nettoyer et à ranger soigneusement après utilisation. En cas de détérioration, (ampoule grillée par exemple) les adhérents sont tenus d'en informer le responsable d'activité.

Utilisation du matériel :

Le matériel ne peut être sorti du club. Exceptionnellement, et avec autorisation du Président du Club ICC, son utilisation à l'extérieur du club sera acceptée pour une activité précise. Un cahier d'utilisation et de planning sera tenu à cet effet ; signature par l'emprunteur et le responsable, avec date d'entrée et de sortie. La liste du matériel mis à la disposition des Membres de l'association et ses règles d'utilisation pourront leur être fournis sur demande. La manipulation du matériel du studio peut présenter des dangers. L'emprunteur ne pourra disposer du matériel qu'après avoir reçu la formation indispensable à sa bonne utilisation. Le responsable d'activité devra en attester.

Accès et usage des locaux associatifs :

L'accès aux locaux est réservé aux Membres de l'association. Dans ce cadre et pour des questions d'assurance, toutes les personnes présentes (y compris celles n'étant pas inscrites au Club) lors des séances de prises de vues devront être mentionnées sur le cahier évoqué plus haut. En cas d'annulation de la séance prévue ne pas oublier d'en avertir le responsable, afin qu'il libère le planning pour un autre éventuel utilisateur. Le Club Photos ICC n'ayant pas de but commercial dans un sens ou dans un autre, l'utilisation de modèles rétribués est prohibée. Les clés du local seront retirées auprès du responsable du studio. Elles lui seront restituées après utilisation. Il est formellement interdit de prêter ou donner les clés à une personne extérieure à l'association.

Résultats prises de vues :

Le but du club étant de progresser ensemble, il est vivement conseillé de montrer en séances de club du jeudi, le résultat de ses prises de vues afin que chacun profite de l'expérience acquise.

Validé lors du C.A. du 27 mars 2019